



SM de la Thur Amont (Siren : 256801655)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Thann
Arrondissement	Thann-Guebwiller
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/07/1985
Date d'effet	26/07/1985

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	Mme Annick LUTENBACHER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	1 Place Joffre
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	68800 THANN
Téléphone	
Fax	
Courriel	plainedurhin@gmail.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	50 996
Densité moyenne	156,95

Périmètres

Nombre total de membres : 24

- Dont 21 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
68	Bitschwiller-lès-Thann (216800409)	1 983
68	Cernay (216800631)	11 789
68	Fellering (216800896)	1 638
68	Geishouse (216801027)	451
68	Goldbach-Altenbach (216801068)	292
68	Husseren-Wesserling (216801514)	1 060
68	Kruth (216801712)	955
68	Malmerspach (216801993)	506
68	Mitzach (216802116)	398
68	Mollau (216802132)	356
68	Moosch (216802173)	1 700
68	Oderen (216802470)	1 283
68	Ranspach (216802629)	835
68	Saint-Amarin (216802926)	2 303
68	Steinbach (216803221)	1 385
68	Storckensohn (216803288)	208
68	Thann (216803346)	7 921
68	Urbès (216803445)	444
68	Vieux-Thann (216803486)	2 889
68	Wildenstein (216803700)	184
68	Willers-sur-Thur (216803726)	1 866

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	CC de la Vallée de Saint-Amarin (246800205)	CC
68	CC de Thann-Cernay (200036465)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement du Haut-Rhin (226800019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement
--

Environnement et cadre de vie

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

Le syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle d'un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l'intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant : Au profit de ses membres exerçant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (communauté de communes et d'agglomération) - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

A la carte : La compétence a été conservée par : CC Thann-Cernay, Communauté de Communes de la vallée de SAINT-AMARIN

Par substitution

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

Le syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle d'un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l'intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant : Au profit de ses membres exerçant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (communauté de communes et d'agglomération) - L'entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

A la carte : La compétence a été conservée par : CC Thann-Cernay, Communauté de Communes de la vallée de SAINT-AMARIN

Par substitution

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

Le syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle d'un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l'intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant : Au profit de ses membres exerçant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (communauté de communes et d'agglomération) - La défense contre les inondations

A la carte : La compétence a été conservée par : CC Thann-Cernay, Communauté de Communes de la vallée de SAINT-AMARIN

Par substitution

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Le syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle d'un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l'intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant : Au profit de ses membres exerçant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (communauté de communes et d'agglomération) - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

A la carte : La compétence a été conservée par : CC Thann-Cernay, Communauté de Communes de la vallée de SAINT-AMARIN

Par substitution

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

Le syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle d'un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l'intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant : Au profit de l'ensemble de ses membres qui exercent ces compétences (directement sur le fondement de l'article L. 211-7 du code de l'environnement pour les communes et le département ou par transfert de leur membres pour les EPCI, dans les conditions définies par ce transfert) : - La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,

A la carte : La compétence a été conservée par : Bitschwiller-lès-Thann, Mollau, Fellingring, Oderen, Ranspach, Goldbach-Altenbach, Mitzach, Geishouse, Malmerspach, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Wildenstein, Kruth, Urbès, Willer-sur-Thur, Moosch, Vieux-Thann, Husseren-Wesserling, Steinbach, Cernay, Storckensohn, Saint-Amarin, Thann

- Autres actions environnementales

Le syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle d'un bassin versant délimité en annexe 1, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Dans cette perspective, le présent syndicat doit permettre à ses membres de mutualiser leurs moyens et leurs compétences et ainsi a la charge de mener, réaliser ou faire réaliser, à l'intérieur de son périmètre défini en annexe 1, l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant : Au profit de l'ensemble de ses membres qui exercent ces compétences (directement sur le fondement de l'article L. 211-7 du code de l'environnement pour les communes et le département ou par transfert de leur membres pour les EPCI, dans les conditions définies par ce transfert) : - la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ; - l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ; - la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; - l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

A la carte : La compétence a été conservée par : Bitschwiller-lès-Thann, Mollau, Fellingring, Oderen, Ranspach, Goldbach-Altenbach, Mitzach, Geishouse, Malmerspach, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Wildenstein, Kruth, Urbès, Willer-sur-Thur, Moosch, Vieux-Thann, Husseren-Wesserling, Steinbach, Cernay, Storckensohn, Saint-Amarin, Thann

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
68	Rivières de Haute-Alsace (200076040)	SM ouvert	786 340

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)